



anjou
atlantique
accession

LÀ OÙ TOUT
COMMENCE !

Devenez
propriétaire
avec le sourire



www.anjou-atlantique-accession.fr

Devenez propriétaire d'un logement neuf, à un coût accessible, tout en bénéficiant d'avantages multiples.

EN BREF

Une accession en 2 temps

LOUER PUIS ACHETER !

Pendant la **phase locative**, la famille vit dans le logement et paie une redevance composée d'un loyer et d'une part d'épargne.

Après **un ou deux ans**, elle peut lever l'option d'achat et devient alors propriétaire. L'épargne cumulée est déduite du prix d'achat.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Cette **solution sécurisée** permet aux familles de devenir propriétaires, sous conditions de ressources.

Composition de la famille	Plafond de ressources
1 personne	23 688 €
2 personnes	31 588 €
3 personnes	36 538 €
4 personnes	40 488 €
5 personnes et plus	44 425 €

Une démarche sécurisée

- la garantie d'un prix ferme à la réservation
- des coûts maîtrisés et des prestations de qualité
- l'engagement d'un partenaire financier
- après l'achat, des garanties de rachat et de relogement en cas d'accident de la vie*

Une accession en toute tranquillité

- un logement livré clés en main et prêt à vivre
- l'assurance d'un accompagnement personnalisé

Des avantages fiscaux

- une TVA réduite
- l'exonération de la taxe foncière sur la propriété bâtie pendant 15 ans
- des frais de notaire réduits

* Dissolution de PACS, divorce, période de chômage de plus d'un an, invalidité, mobilité professionnelle, décès.



Aujourd'hui,
Anjou Atlantique Accession
met un savoir-faire reconnu au service des familles.

Quatre étapes pour accéder à la propriété

4 La fin du contrat de location- accession

LEVÉE D'OPTION	→	LE LOCATAIRE ACCÉDANT DEVIENT PROPRIÉTAIRE *
NON LEVÉE D'OPTION au terme du contrat (maxi 2 ans)	→	Perte du droit au maintien dans les lieux → 3 offres de relogement
Résiliation du contrat	→	Du fait du vendeur → 3 offres de relogement
	→	Du fait du locataire → Pas de relogement

* Signature de l'acte de constatation de transfert de propriété devant notaire.

1 L'accompagnement du futur acquéreur tant sur le plan juridique (notaire) que financier (banque) avec nos partenaires.

L'équipe commerciale d'Anjou Atlantique Accession assiste le futur accédant auprès du notaire pour la signature du contrat de location-accession. Elle assure un suivi clientèle tout au long de la période locative et engage avec l'acquéreur la levée d'option auprès du partenaire financier.



2 Les contrats Le contrat préliminaire précède la signature d'un contrat de location-accession.

À la signature de celui-ci, un dépôt de garantie d'un montant correspondant à un mois de redevance est demandé au réservataire. Ce montant viendra s'imputer sur la première redevance.

Le contrat de location-accession
À l'entrée dans les lieux, le locataire accédant signe un contrat de location-accession devant notaire (acte authentique publié aux Hypothèques). Ce contrat fixe les engagements respectifs du vendeur et de l'accédant.

3 La livraison d'un logement clés en main avec des prestations de qualité personnalisées :

- > Motorisation des volets roulants
- > Carrelage dans toutes les pièces de vie
- > Équipement sanitaire (baignoire et/ou douche)
- > Terrain arboré et clôturé



Briollay - Architecte : Thellier Architecture



St-Sylvain-d'Anjou - Architectes : Cabinet Lacroix-Mignot



Ils en parlent !

Isabelle et Olivier,
locataires-accédants

“ Nous étions locataires quand nous avons reçu un dépliant d'offre d'accession à la propriété. Comme ça faisait partie de nos projets nous avons contacté Anjou Atlantique Accession.

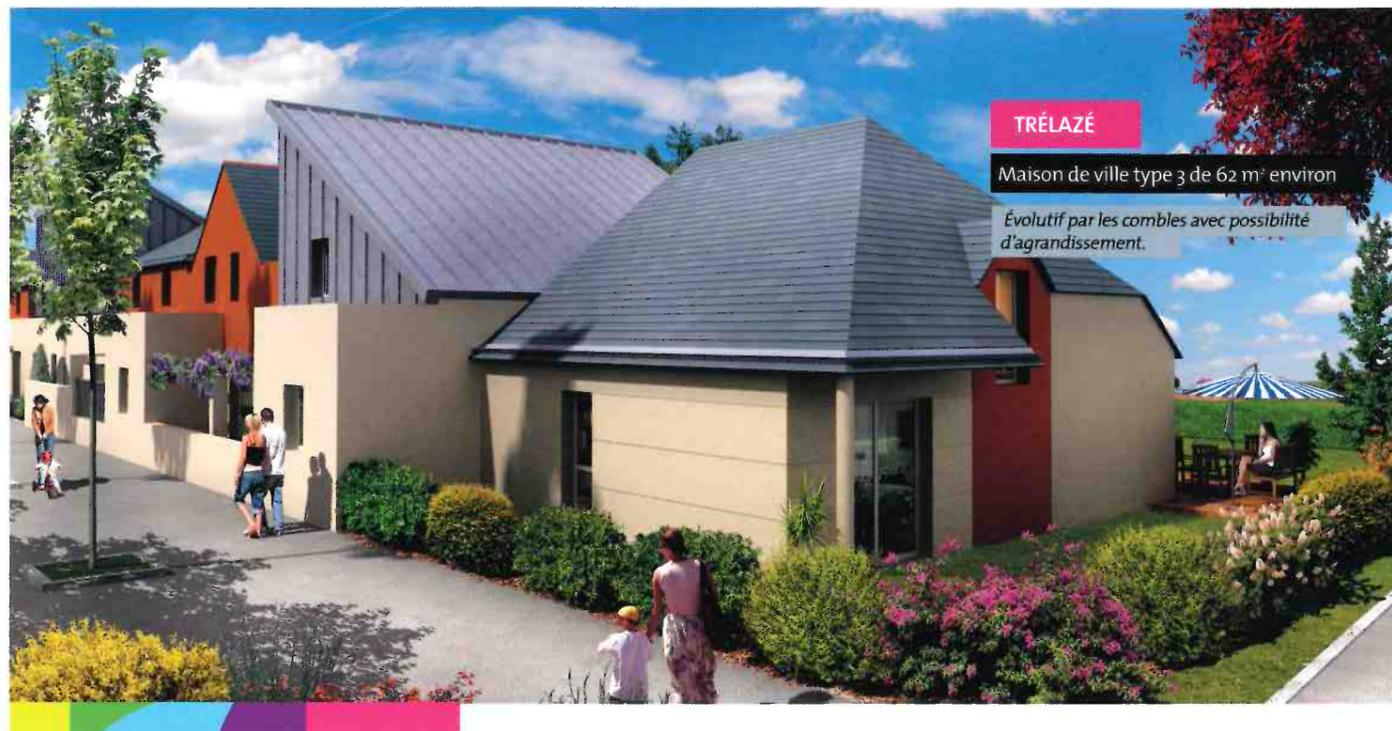
Avant de signer, ils nous ont expliqué très précisément avec des plans comment serait la maison. On sentait que l'on ne s'engageait pas dans quelque chose de flou.

L'organisme nous a soutenus et accompagnés jusqu'au bout. Dès notre installation dans la maison, nous avons été satisfaits.

C'est une excellente formule pour devenir propriétaire. ”



Devenez propriétaire en toute sérénité



TRÉLAZÉ

Maison de ville type 3 de 62 m² environ

Évolutif par les combles avec possibilité d'agrandissement.

Devenez propriétaire au cœur de quartiers en plein renouveau et bénéficiez des nombreux avantages de nos programmes⁽¹⁾.



LA TOURLANDRY

Type 4 de 85 m²



DOUÉ-LA-FONTAINE

Type 4 de 86 m²

(1) Dans la limite des disponibilités. (2) Sous conditions d'éligibilité au label BBC et suivant les projets. (3) Sous conditions d'éligibilité et selon dispositions en vigueur. Visuels non contractuels.



Retrouvez tous nos programmes et projets sur www.anjou-atlantique-accession.fr

CHOISIR Anjou Atlantique Accession c'est



Bénéficier d'un savoir-faire reconnu

À chaque étape de votre projet, nos équipes vous accompagnent et vous conseillent dans vos démarches pour garantir le meilleur rapport qualité/prix.

Chaque projet bénéficie, dès l'étape de conception, du savoir-faire d'un architecte ; puis des compétences d'entreprises locales pour la réalisation d'un bâti respectueux de l'environnement.

La garantie de sécurité

En cas d'accident de la vie prévu au contrat, vous pourrez bénéficier d'une garantie de rachat et de relogement.

Le respect d'une éthique sociale

Anjou Atlantique Accession favorise un accès à la propriété abordable et sécurisé, pour le plus grand nombre.



anjou atlantique accession

Anjou Atlantique Accession
11 rue du Clon - 49000 ANGERS
Tél. 02 44 68 69 70
contact@anjou-atlantique-accession.fr
www.anjou-atlantique-accession.fr

